

Taxes d'examen

▪ Taxe d'examen	CHF	2'800.00
▪ Etablissement du brevet et inscription au SEFRI	CHF	50.00
▪ Frais en cas de décision négative (non admission).	CHF	300.00
▪ Frais en cas de retrait jusqu'à trois mois avant le début de l'examen (ch. 4.21 du Règlement d'examen).	CHF	300.00
▪ Frais lors d'un retrait moins de trois mois avant le début de l'examen en cas de présentation d'une raison valable (voir ch. 4.22 du Règlement d'examen).	CHF	300.00
▪ Frais en cas de retrait moins de trois mois avant le début de l'examen sans raison valable (ch. 4.21 du Règlement d'examen).	CHF	2'800.00
Dans tous les autres cas, la taxe d'examen ne sera pas remboursé.		
▪ Frais de rappel (par rappel)	CHF	50.00
▪ Equivalence individuelle des compétences acquises chez d'autres prestataires.	CHF	600.00

Berne, le 01 février 2023

